

Prisons : Éric Dupond-Moretti veut inciter les chefs d'entreprises à employer des détenus

Le JDD, par Plana Radenovic, le 28 août 2022

Le ministre de la Justice Éric Dupond-Moretti recevra des patrons jeudi pour les inciter à employer des détenus.

Il a choisi une campagne publicitaire belge, et un slogan choc, pour illustrer son propos : « *Les patrons n'ont plus peur d'aller en prison.* » À voir si le ministre de la Justice, Éric Dupond-Moretti, ira jusqu'à citer ce bon mot devant la vingtaine de chefs d'entreprise qu'il recevra jeudi Place Vendôme. Une réunion « *prévue de longue date, avant Fresnes* », insiste-t-il, en référence à la polémique sur les images de détenus faisant du karting dans la cour de la prison. Des membres de l'administration pénitentiaire et les représentants de syndicats seront également présents.

L'occasion pour le garde des Sceaux de parler d'un sujet de fond, la réinsertion des détenus, lui qui, le premier, a mis en place le contrat d'emploi pénitentiaire – entré en vigueur le 1er mai 2022 – afin de mieux encadrer les conditions de travail. Mais pour aller plus loin, il faudra encore convaincre les patrons : le travail en détention est en chute libre depuis vingt ans (près d'un prisonnier sur deux était employé en 2000, contre seulement 31 % l'an dernier). Et ce, même s'il connaît un léger rebond ces dernières années : + 3 % depuis 2018.

La crise économique de 2008 et la délocalisation d'emplois peu qualifiés expliquent ces chiffres, qui résultent aussi de l'existence d'un frein idéologique. Certains chefs d'entreprise renoncent à recruter en prison par peur de ternir leur image. Ou, quand ils le font, ils ne souhaitent pas le rendre public. « *Participer à la réinsertion, à la lutte contre la récidive, ce n'est pas dégradant, bien au contraire !* », plaide le ministre, pour qui ces projets peuvent entrer dans les politiques RSE des entreprises. La chancellerie a même créé un label, PePs, pour « *Produit en prison.s* », qui met aussi en avant l'aspect écologique d'une production de proximité.

Supporter le coût de la vie en détention

Depuis 2018, 85 nouvelles entreprises sont entrées en prison, portant leur nombre total à environ 500. Les détenus sont pour la plupart employés au service général pour gérer le fonctionnement de l'établissement, par exemple préparer et distribuer les repas ou effectuer de petites tâches. Les autres travaillent dans des ateliers gérés par des entreprises extérieures, ou en régie par le Service de l'emploi pénitentiaire. Pour attirer davantage de boîtes privées, Éric Dupond-Moretti met en avant « *un certain nombre d'avantages* » : « *L'État s'occupe des formalités administratives, et les détenus sont payés 45 % du smic, notamment pour indemniser les victimes.* » Les prisons comptent 610 000 mètres carrés d'espaces de production et 50 000 autres de stockage, une donnée intégrée dans la construction de chaque nouvel établissement. La chancellerie a, pour parachever sa

campagne en direction des patrons, lancé le site travail-prison.fr, avec une cartographie des domaines d'activité.

Le travail derrière les barreaux est-il, plus qu'une journée d'activités ludiques comme à Fresnes, vecteur de réinsertion et de lutte contre la récidive ? Cécile Marcel, directrice de l'Observatoire international des prisons, dénonce « *une vision régressive* ». « *On a l'impression que certains voudraient qu'on leur fasse casser des cailloux, raille-t-elle. Or travailler permet aux détenus d'indemniser les parties civiles, de supporter le coût de la vie en détention – de louer télé et frigo, par exemple – et de soutenir leur famille à l'extérieur. Parfois, cela peut permettre des remises de peine.* »

Peler des oignons à la chaîne, ce n'est pas forcément mieux pour la réinsertion que de participer à un atelier d'écriture

D'où les longues listes d'attente, malgré les faibles rémunérations et le peu d'intérêt, souvent, des emplois proposés. « *Peler des oignons à la chaîne, ce n'est pas forcément mieux pour la réinsertion que de participer à un atelier d'écriture* », commente Cécile Marcel. À cela, le ministre oppose des arguments de « *bon sens* » : « *Moi, j'aime travailler, sourit-il. C'est difficile et ça permet d'avoir un objectif. Et ne dit-on pas que l'oisiveté est la mère de tous les vices ?* » Philippe Auvergnon, directeur de recherche au CNRS et spécialiste du sujet, pense que le travail « *contribue sans doute indirectement* » à la réinsertion, par le lien social qu'il induit. Surtout, le chercheur insiste sur le nécessaire développement de la formation professionnelle, susceptible de permettre le retour à l'emploi à l'issue de la peine.

Car peu de détenus répondent aux critères du marché du travail classique : 80 % ont un niveau inférieur au bac et un tiers des plus de 70 000 prisonniers ont des problèmes psychiques. Sur ce plan, concède le ministre, « *le chantier n'est pas terminé, il faut développer l'accès des détenus à l'emploi* », par exemple en mettant en place des établissements et services d'aide par le travail.

La mèche allumée par le débat sur Fresnes a eu le mérite, veut croire l'ex-présidente de la commission des lois Yaël Braun-Pivet, de mettre en lumière la nécessité de réinsérer les détenus, « *pas par angélisme mais pour la sécurité de notre société* ». « *Les personnes incarcérées ont vocation à sortir* », rappelle l'ancienne avocate, avant de citer Robert Badinter et le « *droit de chaque homme à devenir meilleur* ».